



Cher·e collègue,

Vous êtes contractue·le, vous venez d'être recruté·e, vous avez plusieurs années d'ancienneté, vous êtes en CDI ? le Snes-FSU organise un stage pour vous. Il aura lieu le **jeudi 18 novembre** à Dijon en présentiel mais si vous êtes éloigné·e vous pourrez aussi être en visio.

Ce stage s'adresse aux syndiqué·es mais également aux non syndiqué·es. Le but est de vous informer et de vous mettre en contact avec d'autres contractuel·les. Nous parlerons de votre statut et des textes qui le régissent, de vos droits, de votre rémunération, de votre formation, de la titularisation... Nous aborderons aussi la défense individuelle et la défense collective, nous évoquerons les instances rectorales réservées aux contractuel·les et enfin nous discuterons du rôle du syndicat.

Pour que ce stage réponde bien à vos attentes nous vous invitons à envoyer vos questions à l'adresse suivante : [s3dij@snes.edu](mailto:s3dij@snes.edu) **avant le 14 novembre en utilisant le coupon ci-dessous.**

**Attention vous devez faire la demande de stage à l'administration un mois à l'avance (lundi 18 octobre dernier délai)** en déposant l'autorisation d'absence (modèle ci-dessous) au secrétariat de votre établissement.

**Cette formation syndicale ne peut vous être refusée car chaque agent de la fonction publique a le droit à 12 jours de formation syndicale par an (sans rattrapage et sans retenue de salaire).**

Les frais de déplacement seront remboursés aux syndiqués.

**N'hésitez à informer les contractuel·les que vous connaissez et à très bientôt**

Isabelle Cheviet et Thomas Volterrani, responsables du suivi des contractuel·les au Snes-FSU Dijon.

\*\*\*\*\*

Nom - Prénom :  
Grade et Fonction :  
Établissement :  
À Madame le Recteur

s/c de Monsieur/Madame le/la Proviseur(e)/Principal(e) du (nom de votre établissement) <sup>(1)</sup>

Conformément aux dispositions de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé **le 18 novembre 2021** pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à **Dijon**.

Il est organisé par la section académique du SNES (FSU) sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 publié au J.O.R.F. le 30 janvier 2009).

A..... Le.....2021

Signature.

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

**COUPON A RENVOYER AU SNES – STAGE CONTRACTUEL·LE**

NOM : ..... PRENOM .....

ADRESSE : .....

mail .....@.....

Participera au stage                      OUI                      NON

Question à aborder :

- 
- 
- 
-